

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

BTS BioAC / DNMADE / MCO / NDRC / PIM

La contribution annuelle des familles varie en fonction des revenus des parents.

MODE DE CALCUL

La participation des familles est calculée selon le dernier avis d'imposition connu (à fournir dans le dossier de rentrée).

Si déclarations séparées = cumul des revenus imposables des deux parents.

Vous obtiendrez le quotient en divisant votre revenu imposable par le nombre de personnes fiscalement rattachées :

- 2 parts pour les parents, même si le père ou la mère vit seul,
- 1 part (entière) par enfant fiscalement à charge,
- 1 part par adulte fiscalement à charge en plus du père et de la mère

CATEGORIE	QUOTIENT	CONTRIBUTION ANNUELLE
30*	>23 000€	3 750 € ou Plus
29	De 19 501 à 23 000 €	3 300 €
28	De 16 501 à 19 500 €	2 900 €
27	De 15 001 à 16 500 €	2 610 €
26	De 13 501 à 15 000 €	2 410 €
25	De 12 001 à 13 500 €	2 200 €
24	De 10 501 à 12 000 €	1 960 €
23	De 9 501 à 10 500 €	1 730 €
22	De 8 501 à 9 500 €	1 520 €
21	De 7 501 à 8 500 €	1 300 €
20	De 6 601 à 7 500 €	1 120 €
19	De 5 801 à 6 600 €	970 €
18	De 5 101 à 5 800 €	830 €
17	De 4 001 à 5 100 €	640 €
16	Jusqu'à 4 000 €	450 €

Catégorie 30* : les familles déterminent elles-mêmes leur participation si elles souhaitent contribuer pour un montant supérieur à 3 750 €.

Régime ½ pensionnaire // externe : possibilité de prendre les repas de midi au self du lycée (5.90 € / repas).

LOGEMENT MAISON DES BTS SALIEGE 2023-2024 (n'apparaît pas sur Parcoursup).

Attribution des places en fonction de l'éloignement familial. La demande de logement sera effectuée une fois la candidature à Saliège acceptée.

Studios de 19 m², équipés.

Loyer mensuel : 380 € charges comprises (dû de septembre à juin).

Un dépôt de garantie de 310 € est nécessaire pour la réservation du studio (remboursé au départ de l'étudiant du lycée). Logements conventionnés donnant droit à la perception de l'APL (sous conditions). La taxe d'habitation est à la charge du locataire.

Joindre votre demande de logement lors de l'envoi du dossier d'inscription.

La confirmation définitive de l'attribution des places se fera par courrier début juillet - dans la limite des places disponibles